



Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2015

Ordre du jour :

1. Information sur le Conseil Affaires étrangères
2. Information sur le Conseil JAI - Migration
3. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Gast Gibéryen (remplaçant de M. Kartheiser), M. Jean-Marie Halsdorf, M. Laurent Mosar, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Jean Asselborn, Ministre de l'Immigration et de l'Asile, Ministre des Affaires étrangères et européennes

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean-Paul Bever, Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : M. Claude Adam, M. Fernand Kartheiser

M. Claude Turmes, membre du Parlement européen

*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

*

1. Information sur le Conseil Affaires étrangères

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes informe sur le Conseil Affaires étrangères qui a eu lieu le 21 juillet à Bruxelles. Un sujet y abordé était l'accord sur le nucléaire iranien qui vient d'être signé le 14 juillet 2015 à Vienne

par l'Iran et les grandes puissances. Le groupe parlementaire CSV avait demandé de recevoir de plus amples informations à ce sujet.

Selon le Ministre, la signature de l'accord montre que la diplomatie peut générer des résultats, bien que les négociations aient pris treize ans avant d'aboutir. Après un début prometteur incluant la participation du Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Xavier Solana, dès décembre 2004, le dialogue est devenu plus difficile suite à l'élection du Président Ahmadinejad en août 2005 et du changement de politique s'ensuivant et aboutissant à l'instauration de sanctions par la communauté internationale. Depuis un an et demi et suite à des négociations entre les Etats-Unis et l'Iran avec l'appui de la Fédération de Russie, un revirement s'est annoncé.

L'accord signé comprend trois volets :

- la limitation des capacités de l'Iran d'acquérir une bombe atomique ;
- le renforcement d'inspections et de contrôles ;
- le processus de sortie des sanctions.

La durée de l'accord a été fixée en principe à 15 ans, certains éléments étant conçu pour 10 ans, d'autres pour 25 ans (dont les contrôles de l'AEIA). Le délai de réaction de la communauté internationale en cas de violation des limites d'enrichissement de l'uranium a été fixé à un an (au lieu de trois mois). Le nombre de centrifugeuses est limité à 5.000, l'Iran en ayant possédé sous le Président Ahmadinejad quelques 19.000. Les 7.500 kilogrammes de matériel enrichi doivent être réduits à 300 kg. L'accord fixe également les détails des contrôles de l'AIEA pour le plutonium et l'eau lourde. Un point épineux portait sur les contrôles des sites militaires.

Les sanctions économiques et financières fixées par le Conseil de Sécurité et par l'Union européenne seront levées sur avis de l'AEIA. Ceci pourrait déjà se produire début 2016. Le système du « feu vert » de l'AIEA a été fixé pour dix ans, avec la possibilité de prolongations consécutives de cinq ans. Les sanctions sur la prolifération nucléaire resteront en vigueur. Les restrictions concernant les armes lourdes seront maintenues pendant cinq ans.

Le Ministre se félicite du fait que la communauté internationale ait réussi à limiter la prolifération nucléaire. Le Président américain a mis l'accent sur le contrôle plutôt que de qualifier la signature de l'accord comme signe de confiance. Des réactions négatives ont été émises par l'Arabie saoudite, par Israël et par les Républicains américains.

Les avoirs iraniens pouvant être débloqués sont estimés officiellement à 135 milliards de dollars. Il est estimé que l'Iran nécessiterait 600 milliards de dollars pour relancer son économie.

En guise de conclusion, le Ministre donne à considérer que l'Iran est un acteur important en Moyen Orient et souligne l'importance du fait que l'Iran est revenu sur la voie diplomatique.

Débat

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Un membre du groupe politique CSV voit le danger que des communautés

sunnites agissent à l'encontre de l'accord avec l'Iran, ce qui pourrait renforcer l'influence de « l'Etat islamique ». Le Ministre répond que d'un autre côté, les chiites voient de nouveaux moyens de s'attaquer aux sunnites de « l'Etat islamique ». Les Etats-Unis, pour leur part, exercent une certaine influence en ce qui concerne la Syrie. Des entretiens à ce sujet semblent avoir eu lieu entre les Ministres des Affaires étrangères américain et russe.

Répondant sur une question concernant la présence immédiate du Ministre des Affaires étrangères allemand en Iran, le Ministre fait savoir que le Luxembourg a entretenu des contacts avec l'Iran depuis l'année dernière par des visites réciproques. Il n'y aura pourtant pas de mission économique avant novembre 2015. Plusieurs sociétés installées au Luxembourg étaient touchés par les sanctions. Il serait donc positif si les relations économiques pourraient être rétablies.

Le Ministre fait savoir que parmi les adversaires de l'accord se trouvent également des Iraniens (« hardliner ») qui risquent de perdre des privilèges. Par contre, une partie de la population s'oriente vers les Etats-Unis. La communauté internationale se félicite du fait que l'Iran est sorti de son isolement diplomatique.

L'accord prévoit des modalités qui profitent aux contrôleurs de l'AIEA, mais aussi des dispositions permettent à l'Iran de réagir. L'AIEA a le pouvoir de constater un refus de collaboration, ce qui réinstaurerait le processus de sanctions.

Tous les pays participant au TNP peuvent enrichir d'uranium jusqu'à 3,67% à des fins civiles (p. ex. dans le cadre de la médecine nucléaire) et sont soumis aux contrôles de l'AIEA.

Il s'avère que le Conseil de Sécurité vient de donner son accord unanime à l'accord nucléaire avec l'Iran.

Le Ministre fait encore savoir que le Conseil a discuté sur la Libye. Une proposition sur une stratégie d'intervenir contre les trafiquants pourrait voir le jour d'ici septembre 2015.

2. Information sur le Conseil JAI - Migration

Le Ministre fait distribuer un tableau contenant les chiffres auxquels se sont accordés les Etats membres pour la réinstallation, respectivement la relocalisation de réfugiés. Le tableau est annexé au présent projet-verbal.

Selon le Ministre, le résultat obtenu n'est pas très loin de l'objectif de réinstaller respectivement de relocaliser un total de 60.000 réfugiés en l'Union européenne. Certains Etats membres sont très réticents à accueillir des réfugiés. Il a été convenu de réinstaller endéans de deux ans 22.504 réfugiés se trouvant actuellement dans des pays tiers et de relocaliser 32.256 réfugiés arrivés en Italie et en Grèce. Un Conseil supplémentaire sera organisé à la fin de l'année pour essayer d'obtenir encore de meilleurs résultats. La migration secondaire après la relocation sera également un sujet à surveiller.

Le Luxembourg s'est engagé à accueillir 30 réfugiés réinstallés et 320 réfugiés relocalisés. Les premiers réfugiés arriveront en octobre 2015.

Le Ministre se montre déçu de ne pas avoir atteint l'objectif d'accueillir 60.000 réfugiés en l'Union européenne. Ce résultat aurait été possible si certains pays comme l'Espagne ou la Pologne s'étaient montrés moins réticents.

Les discussions au Conseil JAI ont également porté sur les pays « sûrs », notamment en ce qui concerne les pays du Balkan, sur la directive « chercheurs et étudiants » et sur les mineurs non-accompagnés.

Débat

Un membre du groupe politique CSV critique le fait que des Etats membres appliquent le critère de la profession pour faire un choix entre les réfugiés à réinstaller. Le Ministre répond que les dossiers sont préparés par l'UNHCR. Le Luxembourg met l'accent sur la volonté des réfugiés de s'adapter au pays.

Il s'avère en réponse à une question d'un autre membre du CSV que le Conseil a retenu que la Commission européenne peut prendre une initiative législative sur la désignation de certains pays tiers comme pays d'origine sûrs.

3. Divers

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune remarque.

Luxembourg, le 24 juillet 2015

La Secrétaire-administratrice,
Rita Brors

Le Président,
Marc Angel